CCDMD
1997/01/01

Vrai ou faux? à propos de l'épreuve uniforme de français

1. Les élèves qui ne réussiront pas l'épreuve cette année n'obtiendront pas leur D.E.C.

2. C'est la faiblesse de l'expression écrite qui est responsable de la majorité des échecs à l'épreuve uniforme de français.

3. La correction de la langue est tellement tatillonne que les élèves échouent souvent à cause des virgules.

4. La moyenne de fautes en syntaxe et ponctuation est de 11,8. Cela signifie que les élèves font, en moyenne, 11,8 erreurs de syntaxe et de ponctuation pour un texte de 900 mots.

5. La norme d'une faute aux 30 mots, pour l'évaluation de la maîtrise de la langue, est trop sévère.

Réponses

1. **Faux.** Ce sont les élèves qui demanderont une sanction de D.E.C. à partir du 1er janvier 1998 qui devront réussir l'épreuve pour pouvoir obtenir leur D.E.C.

2. **Vrai.** En fait, 15,9 p. 100 des élèves n'ont pas obtenu au moins 50 % pour la

langue (contre 8,3 p. 100 pour le contenu et 1,3 p. 100 pour l'organisation du texte).

3 **Faux.**
• Un maximum de cinq points peut être enlevé pour les erreurs de ponctuation.
• On distingue deux catégories d'erreurs : les erreurs majeures, qui sont pénalisées chaque fois qu'elles apparaissent, et les erreurs mineures, qui ne sont pénalisées qu'une fois pour l'ensemble du texte.
• La pénalité accordée pour une erreur de ponctuation n'est que d'un quart de point.

4 **Faux.** En syntaxe, l'emploi fautif répété de la même conjonction ou locution conjonctive, de la même préposition ou locution prépositive, d'un adverbe ou d'une locution adverbiale n'est pénalisé qu'une fois. Autrement dit, par exemple, trois **erreurs** relevées à cause d'un mauvais emploi d'une même préposition dans un même contexte syntaxique ne constituent qu'une **faute** puisqu'elles ne sont pénalisées qu'une fois.
De même, en ponctuation, les erreurs majeures sont pénalisées chaque fois qu'elles apparaissent alors que les erreurs mineures ne sont pénalisées qu'une fois. De plus, une pénalité à cause d'une **erreur** de ponctuation ne compte pas comme une **faute** mais comme une **demi-faute**. Enfin, après 20 demi-fautes, le « compteur » s'arrête ; alors combien **d'erreurs** de ponctuation y avait-il réellement dans la copie ? ? ?

5 **Vrai et faux.** Lors des séances de travail animées par le responsable de l'élaboration et de la validation de l'épreuve, tenues dans différentes régions du Québec en octobre dernier, l'un des commentaires formulés (dans trois régions sur six) était à l'effet que la norme devrait plutôt se situer à une faute aux 25 mots. Certains craignent les résultats qu'obtiendra la clientèle régulière (y compris les élèves du secteur technique) lorsqu'elle se présentera à l'épreuve.
Les craintes de ces intervenants et intervenantes sont-elles fondées ?
Quand on sait ce que la norme d'une faute aux 30 mots laisse sous-entendre comme nombre véritable d'erreurs, il y a lieu de sentir l'urgence d'agir pour aider les élèves à améliorer leur expression écrite.



CCDMD